

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 02 OCTOBRE 2014**

Délibération  
n° 2014.10.114.B

**Espace Carat - Parc  
des Exposition du  
GrandAngoulême :  
contrat de prestation  
de service avec le  
Conseil Général pour  
l'organisation de  
l'Arbre de Noël**

**LE DEUX OCTOBRE DEUX MILLE QUATORZE à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **25 septembre 2014**

**Secrétaire de séance** : Gérard BRUNETEAU

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Gérard BRUNETEAU, François NEBOUT

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s)** :

**Absent(s)** :

Jacky BOUCHAUD, Didier LOUIS

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 02 OCTOBRE 2014**

**DELIBERATION  
N° 2014.10.114.B**

ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE /  
EQUIPEMENTS CULTURELS

Rapporteur : **Madame FOSTAN**

**ESPACE CARAT - PARC DES EXPOSITION DU GRANDANGOULEME : CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LE CONSEIL GENERAL POUR L'ORGANISATION DE L'ARBRE DE NOËL**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°129 du 15 mai 2014 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau,

Le Conseil Général de la Charente organise l'Arbre de Noël de son personnel le mercredi 17 décembre 2014. A cette occasion, il a sollicité l'Espace Carat pour organiser l'animation de cette journée dans le cadre de la manifestation LUDOPARK gérée par l'Espace Carat.

Le devis proposé par l'Espace Carat pour cette prestation s'élève à 22 922,46 €TTC soit 19102,05 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission économie, emploi, culture et solidarité du 24 septembre 2014,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le contrat de prestation de services entre le GrandAngoulême et le Conseil Général de la Charente pour l'organisation d'un l'arbre de Noël le 17 décembre 2014, pour un montant de 22 922,46 € TTC soit 19102,05 € HT.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Mme Isabelle FOSTAN en sa qualité de 6<sup>ème</sup> vice-présidente en charge de la culture et des équipements culturels, à signer ledit contrat.

**D'INSCRIRE** la recette au budget annexe de l'Espace Carat.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE ,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**07 octobre 2014**

**Affiché le :**

**07 octobre 2014**